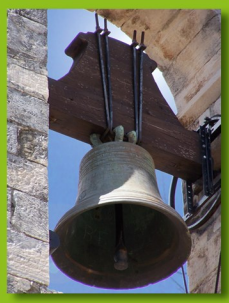

Echo Municipal
Saint Martin de Londres

Les élections municipales de 2014 n'ont pas dérogé à l'habitude, devenue presque une tradition, où une moitié des élus du précédant Conseil Municipal a souhaité poursuivre sa mission de service public, en se présentant sur ma liste.

Accompagnés de nouveaux élus, nous allons maintenant conduire ce mandat, avec dynamisme, dans une continuité rendue sereine par les acquis des mandats précédents, dont une situation financière particulièrement enviable.

Malgré le constat, année après année, du désengagement progressif de l'Etat dans les dotations attribuées aux communes, notre programme sera respecté, comme le furent les précédents, en prenant en compte les exigences de l'intérêt général et les attentes de chaque Saint-Martinois.

Afin de mener à bien nos objectifs, j'ai constitué une équipe d'Adjoints auxquels ont été attribuées des délégations dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes.

Ils seront aidés dans leurs tâches respectives par des Conseillers Municipaux au sein de Commissions ou Comités, dont certains seront ouverts à des citoyens, selon les sujets abordés, avec à l'esprit l'exclusion de l'intérêt particulier.

Notre journal, l'Echo Municipal, vous rapportera régulièrement l'avancement de nos projets, actions ou réalisations, conjointement aux articles émanant des nombreuses Associations qui animent le village. Qu'elles en soient ici, par avance, remerciées.

Comme je l'ai écrit durant la campagne : "*la commune n'appartient pas aux élus ; ils n'en sont que les portes paroles tenant compte des multiples contraintes pour une gestion efficiente et harmonieuse*".

Bonne lecture.

Bien cordialement,
Jean-Louis RODIER

n°24, août 2014

Résultats des élections municipales et composition du conseil municipal

Les élections municipales se sont déroulées le 23 mars 2014.

- La liste « Dynamique et sereine », conduite par M. Jean-Louis Rodier, recueillant 57,4% des suffrages, a été élue au premier tour
- La liste « Ensemble pour Saint-Martin », tête de liste Mr Michel Crousilles, a obtenu 42,6% des voix

Selon les règles de la proportionnelle, le nouveau conseil municipal se compose de :

- 15 sièges pour la liste de Monsieur Jean-Louis Rodier
- 4 sièges pour la liste de Monsieur Michel Crousilles

Les membres du nouveau conseil municipal :

- **Maire** : Jean-Louis Rodier
- **Adjoints :**
  - **1er adjoint :** Michel Carlier,
  - **2ème adjoint :** Alain Picard,
  - **3ème adjointe :** Claude Lory,
  - **4ème adjoint :** Gérard Brunel,
  - **5ème adjointe :** Nicole Grazioso.
- **Les autres élus membres du conseil municipal :**

Corinne Legros, Marie Comis, Thierry Carrier, Fabienne Arbieu, Christian Cornée, Martine Bringuier, Jacques Colombani, Amandine Nabais, Fabrice Cappez, Michel Crousilles, Noëlle Lassalle Peythieu, Didier Peythieu et Christelle Givelet.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés lors de cette journée du 23 mars, employés de Mairie et membres de la population Saint-Martinoise.

Vos élus référents

Jean-Louis RODIER, Maire (1er Adjoint dans le mandat précédent), conserve la charge des Finances

Michel CARLIER, 1er Adjoint (Adjoint dans le mandat précédent), conserve la délégation Voiries et Réseaux et prend en charge la Sécurité, dont la Police Municipale

Claude LORY, Adjointe déléguée à la Jeunesse et Sport, aux Associations ainsi qu'à la Communication (Conseillère Municipale dans le mandat précédent)

Alain PICARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme, aux lotissements et à l'Environnement (Adjoint à la Vie Sociale et Culturelle dans le mandat précédent)

Gérard BRUNEL, Adjoint délégué aux Travaux Bâtiments et au Patrimoine (Conseiller Municipal dans le mandat précédent)

Nicole GRAZIOSO, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, Culturelles et à l'Animation, nouvelle élue.

Les Commissions communales

Les Adjoints et certains Conseillers ont en charge l'animation de Commissions communales, appuyés par des Conseillers municipaux.

Voici la composition et leurs missions :

COMMISSIONS	CONTENUS - MISSIONS	ELU REFERENT	CONSEILLERS MUNICIPAUX
- URBANISME - AGRICULTURE	• Autorisations Urbanisme • PLU	Alain PICARD	Fabienne ARBIEU Christian CORNEE Thierry CARRIER
- CADRE DE VIE	• Aménagement village • Paysage (Voies Douces ; Rues ; Trottoirs ;Mobilier)	Claude LORY	Amandine NABAIS Fabienne ARBIEU Martine BRINGUIER Noelle LASALLE Gérard BRUNEL
- VIE SOCIALE - INTERGENERATION	• CCAS • Clic Trait d'Union	Nicole GRAZIOSO	Fabienne ARBIEU Noelle LASALLE
- SPORTS	• Utilisation des lieux • Transports • Evènements	Fabrice CAPPEZ	Martine BRINGUIER Didier PEYTHIEU
- MARCHÉ	• Suivi et Organisation du Marché dominical	Christian CORNEE	Didier PEYTHIEU Gérard BRUNEL
- EVENEMENTS - CULTURE	• Manifestations Culturelles et autres animations	Nicole GRAZIOSO	Amandine NABAIS Corinne LEGROS Fabienne ARBIEU Didier PEYTHIEU
- PATRIMOINE - BATIMENTS	• Entretien • Construction • Achat terrains et bâtiments	Gérard BRUNEL	Marie COMIS Didier PEYTHIEU Fabrice CAPPEZ
- COMMUNICATION	SITE INTERNET ECHO MUNICIPAL AUTRE SUPPORT	Claude LORY	Amandine NABAIS Martine BRINGUIER Noelle LASALLE Alain PICARD Fabrice CAPPEZ

Les Commissions

Pour celles qui seront ouvertes à la participation de la population, des informations complémentaires sur leur mode de fonctionnement seront diffusées dès cet automne.

D'ores et déjà, la Commission Sport vous invite à :

- Recenser vos envies, vos idées, vos projets en matière de projets sportifs pour la commune. Vous pouvez les déposer en mairie au secrétariat.
- Elaborer et réaliser les projets issus de vos réflexions et ceux émanant de la municipalité. Pour cela, votre participation est indispensable et vous êtes les bienvenus en vous inscrivant auprès de l'accueil en Mairie.

Une première réunion de cette Commission aura lieu le 22 septembre à 20h00 à la Salle du Stade.

travaux

A l'automne 2014, les travaux de réhabilitation du **réseau d'assainissement** vont se poursuivre sur la route du Littoral et la Place de la Mairie.

Les **lignes électriques** de moyenne tension seront enfouies dans le lotissement du Parc des Garrigues, route du Frouzet et à la zone artisanale. Ces travaux seront financés à 100% par la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres.

Le **parking de l'école maternelle** a été agrandi et un traçage au sol délimitant des emplacements permet une meilleure organisation.

Mille Club : En 1976, le Foyer Rural avait reçu une dotation de la Mairie pour construire cet édifice. Les bénévoles avaient mis 6 mois pour sa réalisation. Grace à eux, les saint-martinois ont pu bénéficier de nombreuses activités. Cette année, ce bâtiment, devenu trop vétuste, a été intégralement réhabilité (normes électriques, réfection des sanitaires, des chauffages et des vestiaires).

Frouzet : En réponse à la demande des habitants inquiets de la sécurité dans le centre du bourg, le service des routes du Département a pris à sa charge le rehaussement règlementaire des 3 plateaux ralentisseurs afin de faire respecter la limitation de vitesse en traversée du hameau.

De nombreux travaux de rénovations ont été prévus pour maintenir en bon état l'église du hameau de **Frouzet**.
Parmi ceux-ci le remplacement de la grande porte d'entrée a déjà été réalisé.
Des travaux de toiture, de maçonnerie, de canalisation pour ruissellement des eaux vont suivre.

cadre de vie

Platane place de La Fontaine

Le platane (*Platanus x.acerifolia*), situé en bord de route sur la Place de la fontaine, a fait l'objet d'un diagnostic afin de déterminer sa solidité.
Ce diagnostic, réalisé en 2009, sur recommandation de la Préfecture, préconisait déjà l'abattage de cet arbre.
Les services techniques d'Etat nous ayant à nouveau alertés à plusieurs reprises, sur les risques que représentaient cet arbre, abîmé par le temps et les intempéries, c'est donc à contre cœur que nous programmerons son abattage à l'automne prochain.
Un autre arbre, probablement un platane, sera replanté en lieu et place de celui-ci.

Extrait du Diagnostic (avril 2009) :

Les défauts relevés :
Une importante altération du bois au niveau du tronc. A la suite de l'ablation ou de la rupture d'une grosse charpentière orientée à l'Ouest, des agents lignivores se sont installés dans les tissus de l'arbre et les dégradent activement.
Un facies de chancre pérennant est nettement visible. La présence de ce symptôme permet d'envisager la présence d'un champignon lignivore particulièrement actif, le phelin tacheté (Phellinus punctatus). Les sondages réalisées révèlent une faible épaisseur de bois sain résiduel. En présence d'une forte contrainte éolienne, une rupture du tronc est donc possible. Dans la zone la plus affaiblie, une fracture du bois s'est récemment produite ; il existe une fissure horizontale.

Synthèse des résultats :
L'altération des tissus internes du tronc est très étendue sur ce platane remarquable et des signes d'une rupture récente s'observent. En présence d'une forte contrainte, les risque d'arrachement d'une des massives charpentières oblique est envisagé. Cet arbre dangereux ne peut pas être conservé sur site fortement fréquenté par le public.

Aménagements paysagés

Depuis avril 2014, deux nouveaux espaces ont été aménagés pour embellir notre village :

L'espace devant la cantine scolaire est maintenant planté d'essences méditerranéennes, et un paillage en cailloux limitera les mauvaises herbes et l'évaporation.

L'assemblée départementale du Concours "Cadre de vie - Villes et Villages Fleuris" a décerné un prix d'encouragement à notre commune pour nos efforts en matière d'aménagement paysager de l'espace public pour l'année 2013. La commune participera cette année encore à ce concours et encourage tous les Saint Martinois à valoriser et végétaliser leurs habitations.

PEU DE CHIFFRES, DES GRAPHIQUES

BUDGET GLOBAL 2014 : 3 M€

Fonctionnement : 1,55 M€ (+ 0,41 pour l'Investissement)
Investissement : 1,43 M€ (dont 0,41 d'autofinancement)

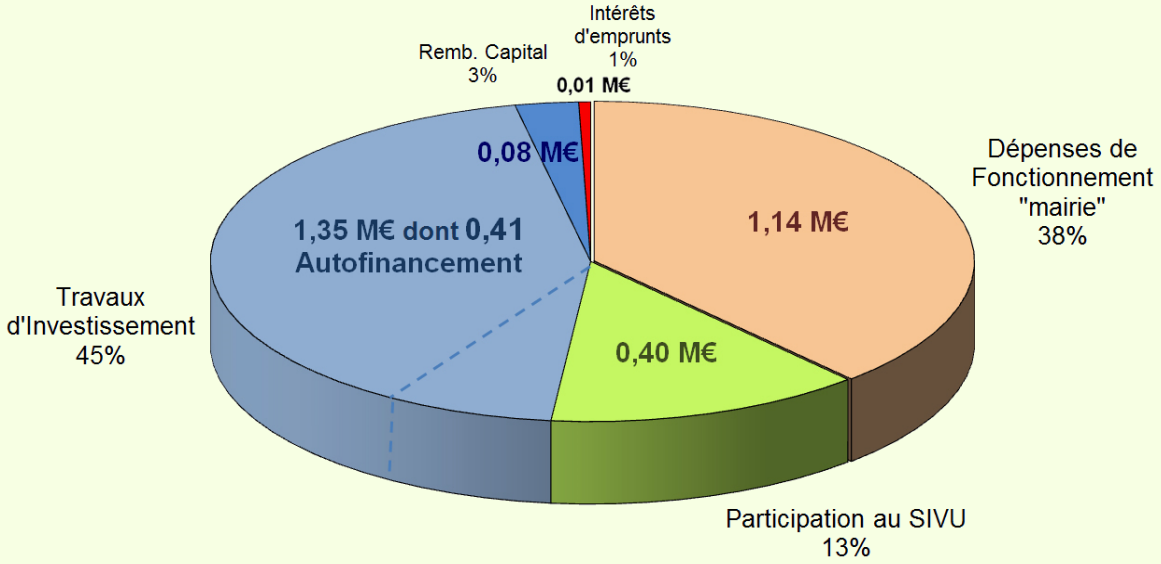

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

Répartition des dépenses (1,55 M€ + 0,41 pour l'Investissement)

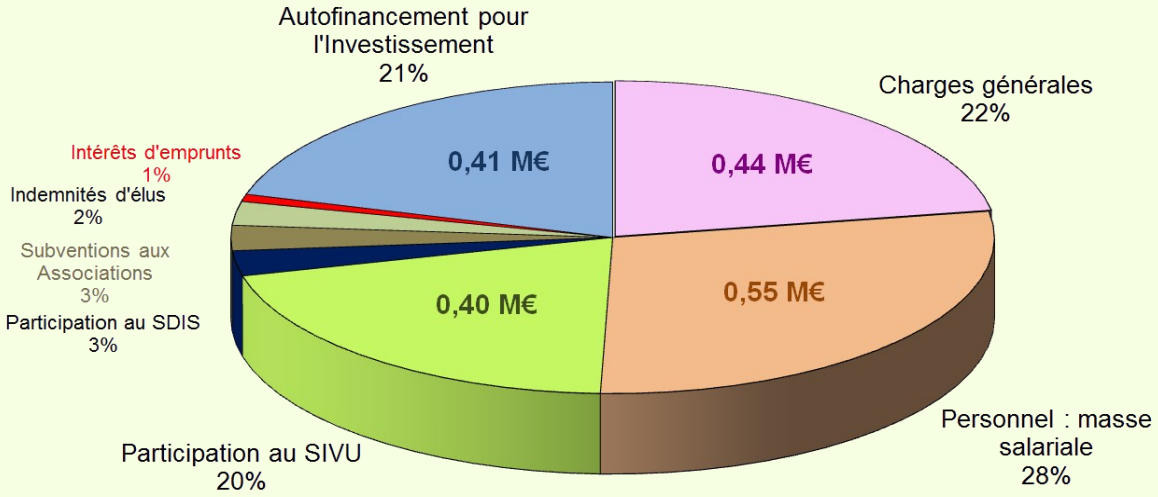

REMARQUES PRINCIPALES

- Notre Commune est peu endettée : les remboursements en capital et les intérêts représentent une part très faible de nos dépenses,
- Notre Autofinancement, qui est l'élément majeur pour envisager les Investissements futurs, est à un niveau nettement au dessus de ce qui est constaté dans les Communes de notre taille,
- Nos dépenses de Fonctionnement, tant en Masse Salariale que pour les Charges Générales, très réduites, peuvent absorber des hausses pour un meilleur confort et service aux usagers, tout en restant inférieures à la moyenne,
- La principale inconnue, en terme d'évolution de dépense, reste les charges scolaires (SIVU).

vie associatives

Diversite associatives

Une cinquantaine d'associations animent notre village, témoignant ainsi de la diversité de ses habitants tout en offrant de réelles perspectives d'enrichissement humain.

Si vous souhaitez participer à l'une de ces nombreuses associations ou pratiquer une des activités proposées, le livret de la "Vie Associative de Saint Martin de Londres" est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Retenez également l'événement suivant :

AUX ASSOCIATIONS :

Si vous souhaitez faire connaître votre projet, vos réalisations qui concourent à animer et faire vivre notre village, cette page vous est ouverte ; le comité de rédaction se réservant toutefois le droit d'adapter le texte proposé.

Les nouveaux Rythmes scolaires

Les écoles Maternelle et Elémentaire sont gérées, depuis 2011, par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui regroupe les communes de Saint Martin de Londres et du Mas de Londres.
Pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, un comité de pilotage, composé de parents - d'enseignants et d'élus - a travaillé pour trouver la meilleure articulation entre les enseignements et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) imposés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Conformément au décret n° 2014-457 du 7 mai 2014, le comité de pilotage a mis en place cinq matinées d'enseignement hebdomadaires et a opté pour une organisation expérimentale des TAP pour l'école élémentaire.
Cette organisation, détaillée dans les tableaux en bas de page, a été approuvée en conseils d'écoles élémentaire et maternelle. Elle est validée par le Recteur d'Académie des Services de l'Education Nationale.

Transfert de compétence de l'ALSH vers le SIVU

Dans un soucis de simplification de démarches administratives (ex. : achats de tickets, inscriptions à l'ALSH, ...), les activités péri et extrascolaires ont été regroupées comme suit :

- les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui dépendent déjà du SIVU,
- l'accueil du mercredi après-midi et des petites vacances (Activités extra-scolaires = ALSH) qui dépendait de la Commune, seront gérées dès la rentrée par le SIVU.

Pour permettre cette réorganisation, le transfert de compétence de l'ALSH (3-11 ans) a été effectué, depuis la commune vers le SIVU. La préfecture vient de valider ce transfert.

ECOLE MATERNELLE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Garderie	07h15 - 08h50
Matin	09h00 - 12h00
Temps Méridien	12h00 - 13h30
Après-midi	13h30 - 15h45
T.A.P.	15h45 - 16h30
Récréation + Garderie	16h30 - 18h30

Mercredi

Garderie	07h15 - 08h50
Matin	09h00 - 12h00

ECOLE ELÉMENTAIRE

Lundi - Mardi - Vendredi

Garderie	07h15 - 08h35
Matin	08h45 - 11h45
Temps Méridien	11h45 - 13h30
Après-midi	13h45 - 16h45
Récréation & Etude Surveillée (ou sport surveillé 18h)	16h45 - 18h30

Jeudi

Garderie	07h15 - 08h35
Matin	08h45 - 11h45
Temps Méridien	11h45 - 13h30
T.A.P.	13h45 - 16h45
Récréation & Etude Surveillée (ou sport surveillé 18h)	16h45 - 18h30

Mercredi

Garderie	07h15 - 08h35
Matin	08h45 - 11h45

côté météo

Pluviométrie à Saint Martin de Londres de janvier 2013 à mai 2014

Pluie au poste météorologique de Saint-Martin-de-Londres en 2013

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	année
2013	**80.8**	**17.6**	**378.5**	**83.9**	**42.1**	**28.7**	**72.8**	**23.1**	**78.4**	**114.2**	**47.7**	**35.3**	**1003**
normale	100.9	73.2	65.2	97.4	80.6	51.3	24.5	54.1	113.6	167.7	122.7	124.8	1076
% normale	80.1	24.1	580.1	86.1	52.2	56.0	297.4	42.7	69.0	68.1	38.9	28.3	93.2
écart à la normale	-20.1	-55.6	313.3	-13.5	-38.5	-22.6	48.3	-31.0	-35.2	-53.5	-75.0	-89.5	-73.0

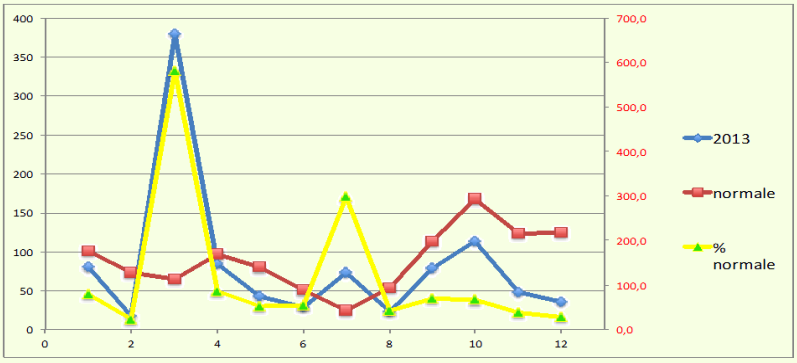

Données exposées en collaboration avec M. G. Caniven, responsable du poste météorologique de St-Martin-de-Londres et M. Carrié en ce qui concerne les données du Frouzet

À part le mois de mars, très excédentaire, ainsi que le mois de juillet tout le reste de l'année a été déficitaire, notamment en février, novembre et décembre.

Le déficit annuel n'est que de 73 mm, grâce au total de mars, près de six fois supérieur à la normale. Les conséquences sont que les nappes superficielles, peu volumineuses dans notre canton, ont été trop irrégulièrement alimentées et les sols sont restés secs une grande parie de l'année. En revanche, l'excédent de mars a sans doute contribué à relever notablement le niveau des réserves karstiques profondes. Ceci est important, car nous sommes alimentés en eau potable en grande partie par ces ressources.

Nous allons voir plus loin que la situation s'est aggravée durant les 5 premiers mois de 2014.
Les relevés de 2013 que nous a communiqué monsieur Michel Carrié pour le hameau du Frouzet sont les suivants :

2013	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	Juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	année
Frouzet	93	22	425	94	54	50	90	43	111	271	154	87	1494

La comparaison avec le poste de St-Martin-de-Londres montre une divergence importante en automne, de septembre à décembre, période où il a plu nettement plus au Frouzet.

Le coefficient de corrélation entre les deux séries de valeurs est égal à 0,9, valeur élevée.

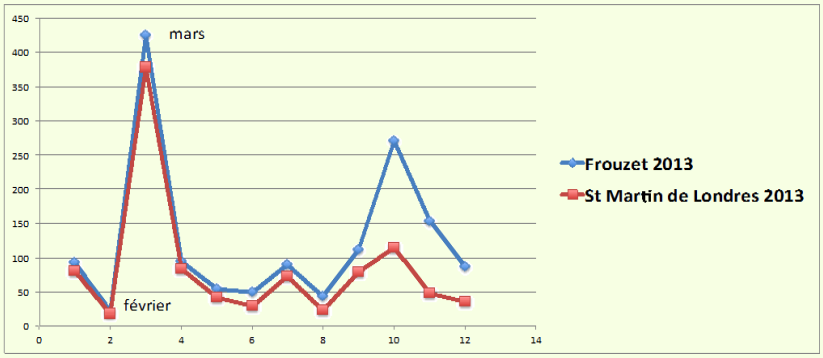

À Saint-Martin-de-Londres, les cinq premiers mois de 2014 ont vu se poursuivre l'épisode sec commençant en septembre 2013, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

	janv.	fév.	mars	avril	mai
2014	**129.4**	**54.2**	**13.1**	**26.4**	**63.1**
normale	100.9	73.2	65.2	97.4	80.6
% normale	128.2	24.1	580.1	86.1	52.2
écart à la normale	28.5	-19.0	-52.10	-71.0	-17.5

Malgré un excédent appréciable en janvier de 28,5 mm, le total des cinq mois présente un déficit de 131,1 mm qui ajouté à celui de la période août-décembre 2013, soit 284,1 mm, donne un déficit total de 415,2 mm sur 10 mois. Pour donner une image, cela représente un volume de 4 152 m³ sur 1 hectare, ou encore 415 200 m³ sur 1 km².

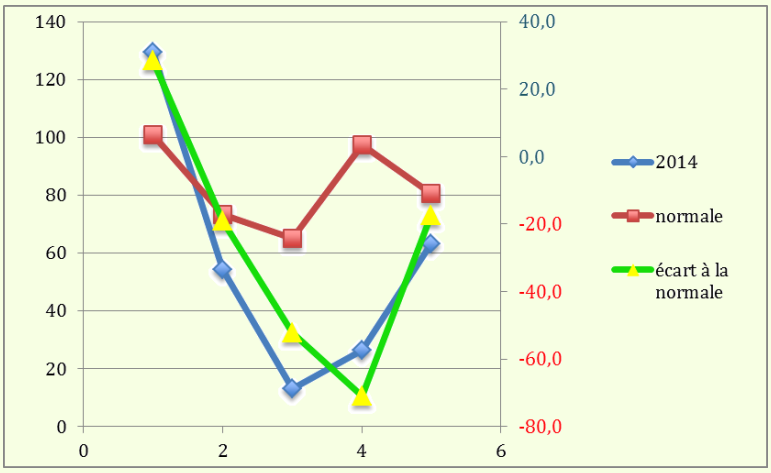

Pour la surface totale de la commune, soit 38,2 km², en admettant arbitrairement une pluie homogène, cela représente un volume de 15,9 millions de m³. C'est beaucoup d'eau qui manque et l'effet de ce manque est très visible sur les cultures, et sur la végétation de façon générale.

Cette sécheresse persistante a conduit les services de la Préfecture à décider, au cours du printemps, d'importantes mesures de restriction de l'usage de l'eau qu'il fallait respecter.

infos pratiques

GENDARMERIE

Désinformation

Une réunion s'est tenue en mairie de Saint Martin avec le Commandant de la Compagnie de Lodève, dont dépend la brigade de Saint Martin-de-Londres.

Le Commandant nous a informés que la délinquance, qui sévit sur Montpellier, arrive à nos portes. Ceci est notamment dû aux mesures de sécurité mises en action sur l'Agglomération montpelliéraine.

Aussi, afin d'enrayer cette tendance, les gendarmes locaux se doivent d'être encore plus visibles sur notre terrain, pour mieux riposter à ce nouveau phénomène.

C'est dans cette optique que leur présence au bureau, pas nécessaire continuellement, sera limitée aux besoins réellement constatés.

Deux permanences seront assurées chaque semaine dans les locaux de St Martin.
Mercredi de 8h à 12h et Samedi de 16h-20h

Les habitants de notre canton qui se rendront à la gendarmerie en dehors de ces permanences pourront néanmoins s'adresser, via l'interphone extérieur, au standard disponible jour et nuit.

Bien évidemment, contrairement à des rumeurs infondées qui circulent, la Gendarmerie demeure à St Martin-de-Londres.

Le Tarif de Première Nécessité

Le Tarif de Première Nécessité

- Le Tarif de Première Nécessité permet de bénéficier d'une réduction sur la facture d'électricité.
- Cette réduction est accordée pour un an, renouvelable après validation annuelle des droits par les organismes d'assurance maladie.
- La réduction porte sur l'abonnement et sur les 100 premiers kWh consommés par mois.

- La loi du 10 février 2000 a instauré un Tarif de Première Nécessité pour l'électricité. Le décret d'application, n° 2004-325, du 8 avril 2004 précise les conditions d'accès à ce tarif qui entre en vigueur le 1er janvier 2005.

Composition du foyer

30% de réduction — 1 personne

40% de réduction — 2 ou 3 personnes

50% de réduction — Plus de 4 personnes

N° Vert 0 800 333 123 (APPEL GRATUIT).

Pour bénéficier de ce tarif

- Votre quotient social doit être inférieur ou égal à 5520 euros par an (soit 460 euros par mois). Pour connaître votre quotient, contactez les services sociaux.
- Vous devez être titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité avec un abonnement inférieur ou égal à 9 kVA.
- Ce tarif n'est applicable qu'à un seul contrat, celui de votre résidence principale.
- Le titulaire du contrat d'électricité est celui dont le nom apparaît sur la facture.
- Ce sont les organismes d'assurance maladie, qui connaissent votre quotient social, qui vous déclareront bénéficiaire du Tarif de Première Nécessité. Vous recevrez une attestation à remplir et à nous retourner.

Pour tout renseignement sur le Tarif de Première Nécessité, appelez le N° vert du lundi au vendredi de 9h à 18h.

N° Vert 0 800 333 123 (APPEL GRATUIT).

Coopérative d'Electricité de St-Martin-de-Londres

COOPÉRATIVE D'ELECTRICITÉ DE ST MARTIN DE LONDRES
158 Allée des Ecureuils
34982 ST GELY DU FESC CEDEX
Téléphone : 04 67 66 67 66
Télécopie : 04 67 66 67 67

Carte Pass'Pic

Cette carte permet de bénéficier de tarifs réduits pour l'entrée à la piscine intercommunale du Pic Saint-Loup.

Pour obtenir la carte, venez en mairie avec :

- une pièce d'identité (ou livret de famille),
- une photo d'identité (même une copie)
- un justificatif de domicile.

Cette carte (gratuite) est nominative et valable pour une durée de 3 ans.

Depuis le 1er janvier 2014, elle remplace la carte d'accès aux déchetteries du territoire

Pour information :

Déchèterie de Notre-Dame-De-Londres est ouverte tous les après-midis de 13h30 à 17h30 ; les vendredis et samedis de 9h30 à 12h30. Elle est fermée le jeudi.

Art & patrimoine

IN SITU : l'art Contemporain s'invite dans l'Eglise de Saint-Martin-de-Londres du 15 juin au 15 septembre 2014. Vous y découvrirez une installation de l'artiste contemporaine ; Isa Barbier. Pour plus d'information :
http://www.cc-grandpicsaintloup.fr
rubrique : agenda

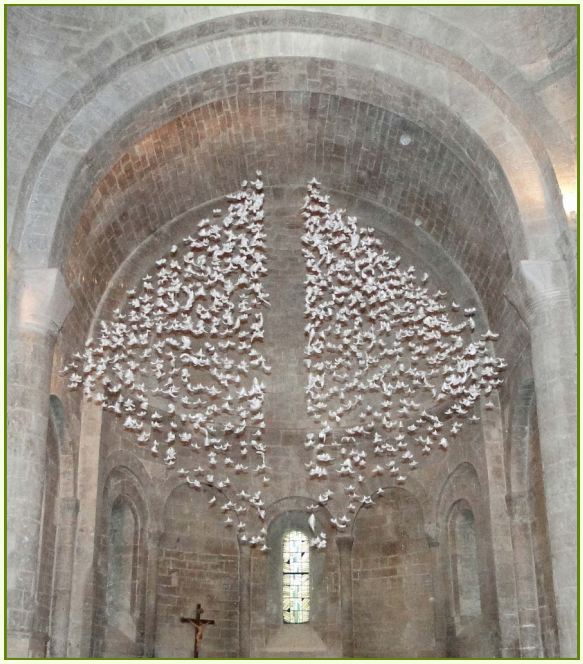

MAIRIE

Horaires d'ouvertures

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 08h00 à 12h00
- Lundi, Mercredi et Vendredi de 16h00 à 18h00

Permanences du Maire

Sur rendez-vous uniquement :

les Mardis à partir de 16h

Contactez le secrétariat de Mairie pour fixer un rendez-vous.

Passeport

Création du Passeport
sur rendez-vous le :
- Lundi de : 16h00 à 17h30
- Mercredi de : 08h30 à 11h30

Retrait du Passeport réalisé
sans rendez-vous :
- du Lundi au Vendredi de : 08h30 à 11h30
- Lundi, Mercredi et Vendredi de : 16h00 à 17h30

Location des Salles et Interventions techniques

Salles municipales
Demande à déposer IMPERATIVEMENT Auprès du secrétariat de Mairie 10 jours avant la manifestation ou la réunion.

Intervention du Service Technique
Toute demande de travaux doit être enregistrée auprès de l'accueil de la Maire.

CONTACTS :

Bibliothèque :	04 67 66 20 74
SIVU :	04 67 55 87 05
Ecole Maternelle :	04 67 55 08 08
Ecole Primaire :	04 67 55 08 79
Crèche intercommunale :	04 67 02 70 70
Gendarmerie:	04 67 55 00 01
Pompiers :	18
SAMU :	15
Centre antipoison :	04 91 75 25 25
Maison de retraite ATHENA :	04 67 14 81 00
Service d'Aides Soignantes à Domicile (SSIAD à ATHENA) :	04 67 14 81 43
Coopérative d'Électricité :	04 67 66 67 30
SAUR :	04 67 66 52 41
Perception des Matelles :	04 99 61 47 70
Midi Libre (Correspondante, M. Pratlong) :	06 74 17 33 31

URBANISME

Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher des services de la Mairie qui vous donneront toutes les précisions nécessaires à la réalisation de votre projet.

Permanences :

Du Lundi au Jeudi de 09h15' à 11h30'.

Monsieur Alain Picard (Adjoint à l'Urbanisme) reçoit sur rendez-vous le jeudi après-midi.

A NOTER :

Pour tout permis de construire, pensez, dès le démarrage des travaux, à adresser, IMPERATIVEMENT, en Mairie, l'imprimé « OUVERTURE DE CHANTIER » et, dès les travaux achevés, la « DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX ».

ATTENTION A NE PAS LAISSER ERRER VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE !!!!!!

TOUT ANIMAL CIRCULANT SUR LA VOIE PUBLIQUE, NON TENU EN LAISSE ET SITUÉ À PLUS DE 300 MÈTRES DE SON PROPRIÉTAIRE EST CONSIDÉRÉ EN DIVAGATION (CODE RURAL ET CODE DE LA ROUTE). FACE AUX NOMBREUX CHIENS ERRANTS SUR LA COMMUNE ET AUX INCIDENTS PROVOQUÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE (MARCHÉ DOMINICAL - TERRASSE DE COMMERCE ET CAFÉ - ATTEINTE AUX BIENS ET AUX PERSONNES) LA MUNICIPALITÉ APPLIQUERA LES AMENDES PRÉVUES ET FERA INTERVENIR LA FOURRIÈRE.

DES TOUTOUNETTES ONT ÉTÉ INSTALLÉES EN PLUSIEURS ENDROITS DU VILLAGE :

MERCI DE LES UTILISER, POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE.

Mairie de Saint Martin de Londres
Place de la Mairie / 34 380 Saint Martin de Londres
Tél : 04 67 55 00 10 - Fax : 04 67 55 70 42
e-mail : mairie.saintmartindelondres@wanadoo.fr

« L'Echo Municipal »
Directeur de la Publication : J.L. Rodier
Rédaction : Conseil Municipal
Conception : Secrétariat de Mairie